

## **PROCES VERBAL**

### **Conseil municipal du mercredi 5 novembre 2025**

Date de la convocation : 31/10/2025

#### **L'AN DEUX MIL VINGT CINQ et le 5 novembre 2025, à 20 heures**

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

Présents : Jérôme CASIMIR, maire, Marie-Christine CABAL, Caroline CANTIE, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, FOISSAC Lydie, Nadine HERAL, Benoît MARQUES, Olivier REGNAULT.

**Absents :** Nathalie DEGUDE, procuration à Marie-Christine CABAL, Dominique GERARD procuration à Jérôme CASIMIR, Ludovic MARLOT procuration Nathalie CARME, Christine CHRETIEN procuration à Richard FERNANDEZ

#### **Ordre du jour**

- Construction d'une Maison Assistantes Maternelles : Choix de la commission d'appel d'offre, plan de financement, demandes de subvention
- Communauté Agglomération de l'Albigeois : pacte financier et fiscal de solidarité
- Adhésion au dispositif de regroupement des Certificats d'Économies d'Énergie du Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) – Territoire d'Énergie Tarn
- Installation d'un distributeur de boissons : fixation de la redevance d'occupation du domaine public
- Informations diverses

**Le secrétaire de séance :** Richard FERNANDEZ

#### **Construction d'un bâtiment modulaire à usage de Maison d'Assistantes Maternelles. PLAN DE FINANCEMENT**

Considérant la décision du conseil municipal de construire une Maison d'Assistantes Maternelles,

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence sous la forme de procédure adaptée ouverte, paru le 30 juin 2025 avec remise des offres au 01/08/2025 prolongé jusqu'au 14/08/2025, comprenant 2 lots :

Lot n°1 : - Fondations / Gros Œuvre / Espaces verts / VRD

Lot n°2 : Bâtiment modulaire, incluant la fabrication, livraison, pose, assemblage et finalisation de travaux des modules 3D

Considérant le procès-verbal de la réunion de la commission municipale d'appel d'offres réunie le 29/10/2025 qui a attribué les deux lots aux entreprises suivantes :

Lot 1 Fondations / Gros Œuvre / Espaces verts / VRD : GPT PMA

Lot 2 Bâtiment modulaire tous corps d'état : SARL MPI

Le conseil municipal,

- PREND ACTE de la décision de la commission Appel d'offres d'attribuer à l'entreprise GPT PMA, le lot 1 d'un montant de 135 000 HT et à l'entreprise SARL MPI, le lot n°2 d'un montant de 302 333.46 € HT.

Monsieur le maire indique que plusieurs partenaires vont participer au financement de ces travaux :

**- La Caisse Allocations Familiales**

Subvention Investissement Fonds nationaux dédiés aux Maisons d'Assistantes Maternelles et Relais Petite Enfance

Socle de base : 4 400€/place

Majoration Gros œuvre : 1 000€ /place

Majoration ratrapage territorial : 900€/place

Majoration tranche 3 : 1 200€/place

**- La Préfecture du Tarn –Dotation Equipements Territoires Ruraux.**

L'enveloppe éligible du projet devra prendre en compte le total de 10 années de loyers à déduire.  
Taux : 35 %

**- Communauté d'Agglomération de l'Albigeois – Fonds de concours Convention Territoriale Globale**

Le fonds de concours ne peut pas dépasser 50% de la charge nette de la Commune.

Le montant total des subventions toutes confondues et le fonds de concours ne doivent pas dépasser 80% du montant hors taxes du projet.

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité, 12 voix POUR, 3 voix ABSTENTIONS,

- FIXE à 500 € le loyer mensuel dû par l'association des assistantes maternelles.
- APPROUVE LE PLAN DE FINANCEMENT comme suit :

<b>DEPENSES</b>	
Travaux Fondations, gros œuvre, espaces verts, VRD	135 000 € HT
Lot n°2 : Bâtiment modulaire tous corps d'état , incluant la fabrication, livraison, pose, assemblage et finalisation de travaux des modules 3D	302 333.46 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>437 333.46 € HT</b> 524 800.15 € TTC

<b>RECETTES</b>	
	Montant sollicité
<b>Caisse Allocations Familiales</b> Socle de base 4 400 €/place X 8 enfants = 35 200 € Majoration gros œuvre 1 000 € X 8 = 8 000 € Majoration rattrapage territorial 900 € X 8 = 7 200 € Majoration tranche 3 1 200 € X 8 = 9 600 €	60 000 €
<b>Préfecture du Tarn -D.E.T.R. 2026</b> 500 € de loyers mensuels X 12 mois X 10 ans = 60 000 € à déduire du montant du projet.  Dépense éligible = 437 333.46 € HT – 60 000 € = 377 333.46 € Taux : 35 %	132 066 €
<b>Communauté d'Agglomération de l'Albigeois – Fonds de concours Convention Territoriale Globale</b> Montant total des subventions : 192 066 € Coût de l'opération : 437 333.46 € – 192 066 € = 245 267.46 € Taux : 50 %	122 633 €
<b>Total Aides</b>	<b>314 699 €</b>
<b>Autofinancement Mairie HT</b>	<b>122 634.46 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>437 333.46 €</b>

**PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITE 2022-2025 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois**

**Convention d'octroi d'un fond de concours à la commune de FREJAIROLLES.**

L'article 5216-5 VI du code général des collectivités territoriales prévoit que : « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordant exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il a sollicité un fond de concours à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, mis à notre disposition dans le cadre du parc financier et fiscal 2022-2025 pour les projets suivants :

Divers équipements et travaux : complexe Pôle Enfance, city stade, vidéophone à l'école, parcours sportifs adulte, columbarium, ventilation dans l'église, changement des fenêtres à la cantine, aire de jeux, travaux de voirie sur le chemin de Pourrou et réfection de la chaussée Route de Mouzieys-Teulet.

Vu l'article du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en date du 14/10/2025, n° 2025-095 relative au dispositif du Pacte financier et fiscal de solidarité 2022-2025, fonds de concours,

Le conseil municipal, après l'avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les projets de travaux et équipements et le plan de financement suivants, autorise monsieur le maire à signer tous les marchés, contrats, conventions relatifs à ces travaux.

PLAN DE FINANCEMENT				
INTITULE	Montant HT	Subventions perçues	Autofinancement	Fonds de concours
Pôle Enfance Acquisition foncière	36 889	0	36 889	18 444
Divers équipements et travaux	146 066	0	146 066	73 033
Complexe Pôle Enfance	29 150	0	29 150	14 575
City stade	73 796	42 576	31 220	15 610
Vidéophone école	2 895	2 027	868	434
Parcours sportif adultes	23 870	14 322	9 548	4 774
Colombarium	3 750	1 125	2 625	1 312
Ventilation église	2 940	1 470	1 470	735
Fenêtres à la cantine	13 307	3 344	9 963	4 981
Aire de jeux	34 359	17 179	17 180	8 590
Voirie : chemin de Pourrou, tranche 2	41 037.45	-	-	41 037.45
Voirie : réfection chaussée, route de MouzieysTeulet	8 463.80	-	-	8 463.80
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>416 523.25</b>	<b>82 043</b>	<b>284 980</b>	<b>191 989.25€</b>

**Adhésion au dispositif de regroupement des Certificats d'Économies d'Énergie du Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) – Territoire d'Énergie Tarn**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu de la délibération du 19 Juin 2025 du Syndicat Départemental d'énergie du Tarn portant notamment sur l'approbation de la convention jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de FREJAIROLLES de signer cette convention d'habilitation, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies

réalisées par la Commune et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

#### **DELIBERE**

**ART. 1 :** Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

#### **ART.2**

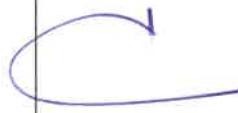
Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter la Convention entre le SDET et la Commune de FREJAIROLLES d'adhésion au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, ainsi que toutes pièces à venir.

#### **INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE BOISSONS : FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que monsieur DUMOLIN, propriétaire de distributeurs automatiques de boissons non alcoolisées se propose d'en installer un sur la place à l'entrée du village, à côté du distributeur de pizzas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable à cette demande considérant qu'il existe à proximité de ce distributeur de boisson, la brasserie et l'épicerie.

**Monsieur le maire clôture la séance par des informations diverses.**

CASIMIR Jérôme	CABAL Marie-Christine	MARLOT Ludovic	DEGUEDE Nathalie	CHAMAYOU Christian
Olivier REGNAULT	BOUMEDIENNE Mohamed	Absent	Absente	
FERNANDEZ Richard	FOISSAC Lydie	GERARD Dominique	CARME Nathalie	 Absent